

À la découverte de

# La forêt de montagne Notre-Dame de la Paix

Située sur la commune du Tampon, la forêt de Notre-Dame de la Paix se trouve à une altitude comprise entre 1 450 et 1 730 mètres. Elle fait partie d'un massif forestier de plus de 190 hectares, qui s'étend sur plusieurs communes.

## Un havre de biodiversité aménagé pour accueillir du public

C'est une forêt humide de montagne, aussi appelée forêt de bois de couleur des Hauts. Elle abrite de nombreuses plantes endémiques telles que des Change écorce, des Mapou, des Mahots, des Bois de rempart, etc.



Une plante endémique existe à l'état naturel uniquement sur un territoire limité. Cela signifie qu'il existe des plantes que l'on trouve uniquement à La Réunion et nulle part ailleurs dans le monde ! C'est par exemple le cas du Fanjan que l'on peut voir ici !

Les visiteurs y accèdent via un sentier botanique aménagé avec des panneaux éducatifs. Au départ du sentier, des kiosques sont installés pour pique-niquer. Plusieurs points de vue sur la Rivière des Remparts sont également accessibles, pour apprécier la géologie des lieux et ses panoramas extraordinaires.

Le sentier botanique est facilement accessible par la RD36. L'itinéraire commence non loin d'un panneau situé au bord de la route, après avoir passé la zone des kiosques. Il offre une expérience immersive dans le sous-bois humide et frais de la forêt. D'un niveau facile et de courte durée (environ 1h00), c'est une balade adaptée aux petits et aux grands !



Fleurs de Change écorce



Forêt Notre-Dame de la Paix © Rémy Ravon

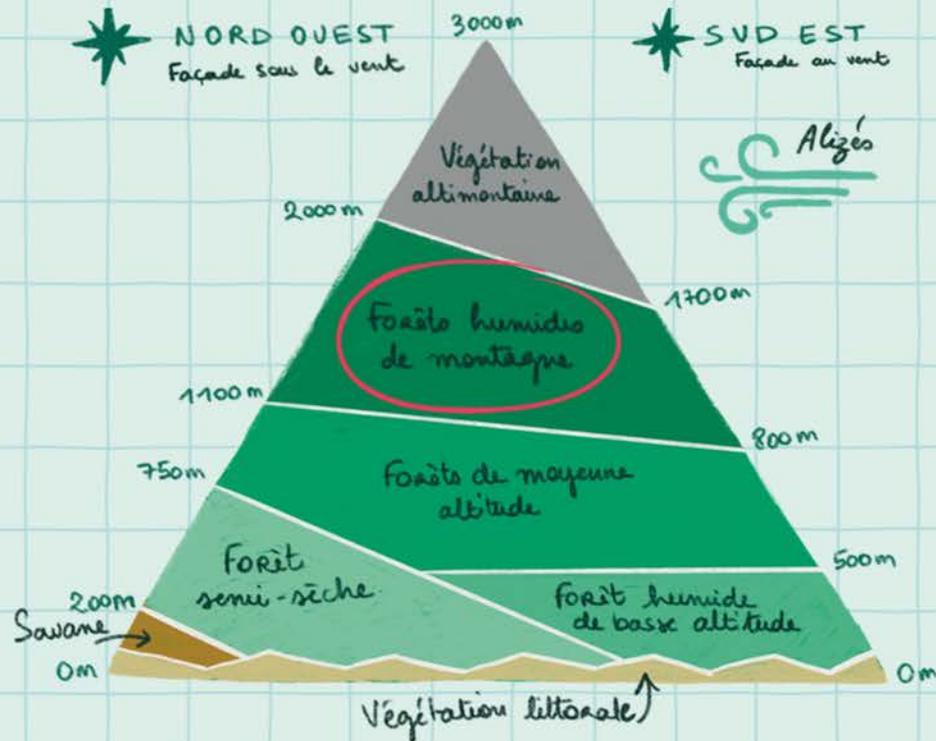
Fanjan mâle



## Les milieux naturels réunionnais

Île volcanique, La Réunion s'est formée progressivement au fil des éruptions successives, des glissements de terrain d'origine tectonique et de l'érosion par les fortes pluies et les cours d'eau. Les reliefs accidentés, les variations d'altitude importantes, l'exposition au vent, la pluviométrie et la nature des sols influencent la répartition naturelle des étagements de végétation.

Le botaniste réunionnais Thérésien Cadet a beaucoup travaillé sur l'étude, la description et le fonctionnement des différents habitats naturels de l'île. Il identifia **6 grands étages de milieux naturels, auxquels s'ajoute la végétation littorale.**



Ces 7 grands ensembles d'habitats naturels sont définis par leurs conditions climatiques, leur altitude et leur végétation. La forêt de Notre-Dame de la Paix constitue un habitat naturel présent dans l'étage de végétation "Forêts humides de montagne".

## Une région qui se distingue par une tradition agricole riche

À proximité de la forêt de Notre-Dame de la Paix, **l'agriculture est bien présente et joue un rôle économique significatif**, contribuant à la diversité et à la richesse de la production locale. **L'élevage constitue également une autre facette importante de l'activité économique locale**, offrant de vastes étendues de pâturages.



De nombreux produits sont cultivés, notamment des ananas et des fraises. Ces produits frais agrémentent les étals des marchés locaux et régionaux.



## Des efforts de restauration écologique

**Autrefois, une partie de la forêt a été défrichée pour créer des pâturages et des surfaces agricoles.** Cependant, reconnaissant la valeur importante de cet écosystème alors en danger, une initiative a été prise pour sauver du défrichement ce qui restait de la forêt.



En 2004, ce territoire a été officiellement désigné comme réserve biologique, marquant le début d'une ère nouvelle pour cette zone, dédiée à la conservation et à la restauration. Elle fait aujourd'hui partie du cœur du Parc national.

**Des espèces telles que le Tamarin des Hauts et le Cryptoméria ont alors été plantées.** Elles ont été choisies pour leur capacité à s'adapter au sol et au climat local, mais aussi pour en faire une zone de production de bois. La production a par la suite été abandonnée, et la forêt est aujourd'hui protégée, tout en étant un lieu d'accueil et à vocation pédagogique.



Tamarin des Hauts

En parallèle de ces actions, la forêt a aussi été confrontée aux aléas naturels : **des cyclones y ont causé des dommages importants !** Mais une fois encore, la forêt a su se montrer résiliente. Après la destruction causée par les cyclones, **la végétation a repris le dessus.** Le Tamarin des Hauts s'est par exemple illustré en tant qu'espèce pionnière, appuyant le rétablissement de l'écosystème forestier.



Exploitation agricole

Cryptomérias



Exploitation agricole - Cryptomérias - Forêt  
- Rivière des Remparts © Electron Family



Une plante pionnière est une plante qui colonise avant les autres un terrain nu ou fraîchement perturbé (par un incendie, une éruption volcanique, un éboulement...). Sa capacité à s'établir rapidement permet d'améliorer la fertilité du sol et préparer le terrain pour d'autres espèces végétales.

## Une forêt au bord du rempart

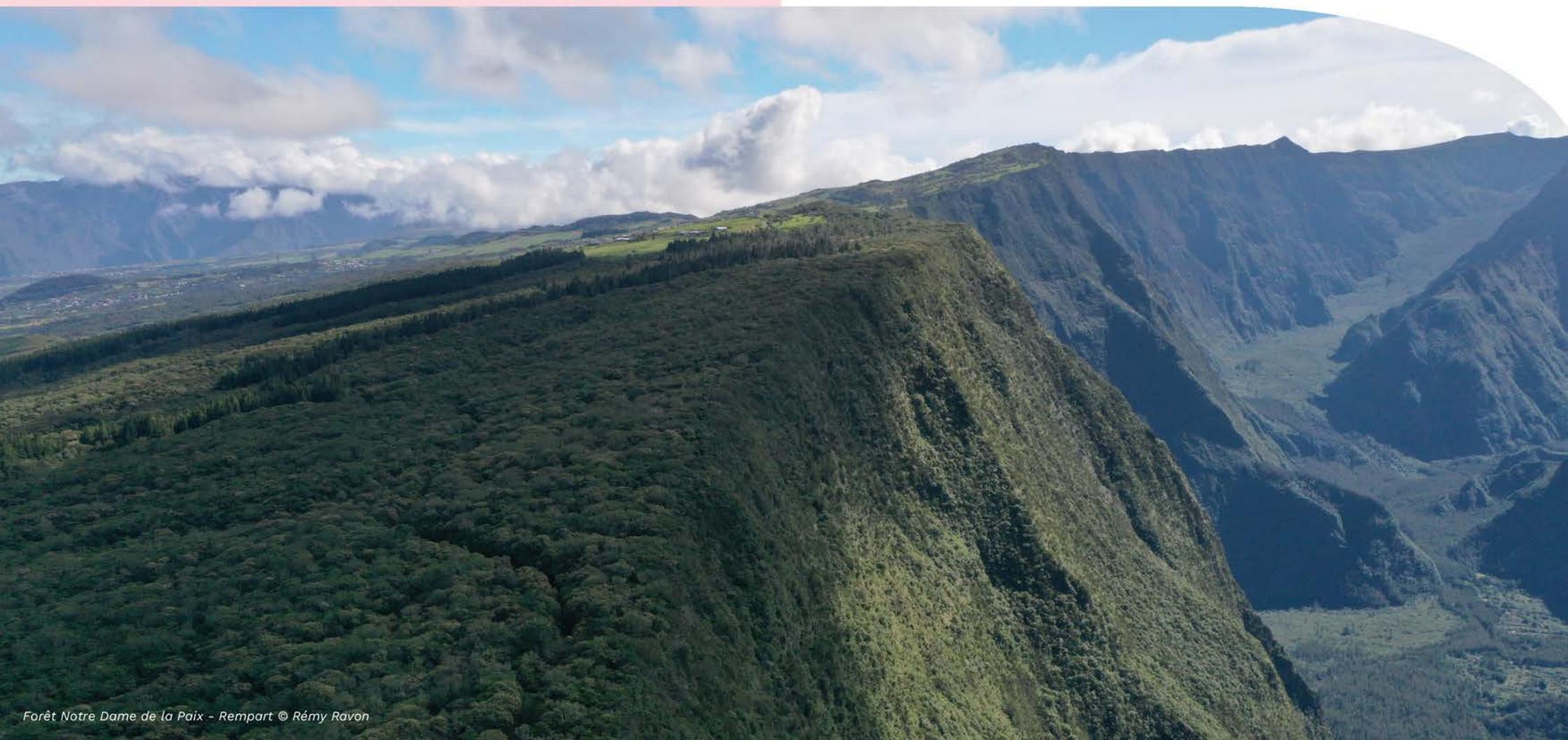
**Située sur les pentes anciennes du volcan**, la forêt de Notre-Dame de la Paix s'élève sur le flanc sud-ouest du Piton de la Fournaise, l'un des volcans les plus actifs au monde.

**Le rempart de la Rivière des Remparts délimite la forêt à l'est par un aplomb abrupt, témoignant des processus géologiques qui ont sculptés le paysage.** Des éruptions passées ont contribué à la formation de ces structures imposantes tandis que des glissements de terrain massifs ont modelé le relief en créant des vallées et des gorges profondes.

La forêt repose sur des pentes qui ont été le théâtre d'éruptions nombreuses. La zone de la Plaine des Cafres, toute proche, est en effet ponctuée de nombreux pitons.



Les points de vue sur la Rivière des Remparts nous offrent un panorama à 180 degrés magnifique sur des crêtes acérées et verticales, à ne rater sous aucun prétexte !



## Une flore exceptionnelle par sa diversité et sa capacité d'adaptation

La forêt de Notre-Dame de la Paix **renferme de nombreuses espèces végétales endémiques**, adaptées au climat frais et souvent brumeux de la zone.

**Le sol gorgé d'eau et pauvre en nutriments** n'est pas des plus accueillants. Et pourtant, certaines espèces s'y sont bien adaptées, comme le Fanjan mâle (*Alsophila borbonica*) ou le Bois de tambour (*Tambourissa elliptica*).



La majorité des plantes ont besoin de l'humus du sol. Les feuilles mortes des arbres tombent, se décomposent et sont mangées par des insectes, des vers de terre, mais aussi et surtout par des bactéries et des champignons. La matière issue de ce processus constitue l'humus.



Épiphyte

Mais face une quantité d'humus limitée, certaines plantes se sont montrées très ingénieuses !

Elles se sont développées sur le tronc et les branches des arbres, formant de véritables jardins suspendus : **ce sont des plantes épiphytes**. C'est le cas par exemple de l'Ananas marron.



Et ce n'est pas à cause de sa couleur qu'il est appelé marron. À La Réunion, une plante "marronne" est une plante "échappée des jardins", en référence aux esclaves marrons en fuite qui se cachaient dans la forêt.



Ananas marron

Ananas marron © Rémy Ravon

On trouve également de **grands arbres** dont certains, au premier coup d'œil, pourraient paraître identiques. Le Bois maigre (*Nuxia verticillata*), quand il n'est pas en fleur, peut par exemple ressembler à certains Mahots. **Les fougères arborescentes ou "Fanjan", qui ressemblent à un parasol**, sont aussi présentes dans ces forêts tropicales d'altitude.



Ce n'est pas une mais **trois espèces de Fanjans** qui coexistent dans la forêt : le Fanjan mâle (*Alsophila borbonica*) avec son tronc mince et les Fanjans femelles (*Alsophila glaucifolia* et *Alsophila celsa*), caractérisées par une base élargie riche en racines.



Fanjan

Les Fanjans ont une drôle de manière de se reproduire. Portant des ramifications, il suffit d'un très fort coup de vent pour que celles-ci tombent au sol où elles peuvent alors s'enraciner... et donner de nouveaux Fanjans ! Ils sont ainsi particulièrement adaptés aux conditions cycloniques de La Réunion. Ces ramifications sont localement surnommées "babas" ce qui veut dire enfants en créole.



Forêt de Notre-Dame de la Paix - Fanjan © Rémy Ravon

## Une forêt qui abrite aussi des espèces invasives

La Réunion possède près de la moitié des espèces invasives les plus envahissantes au monde, telles que l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), le Lantana (*Lantana camara*) ou encore l'Ardisie crénelée (*Ardisia crenata*).

La forêt de Notre-Dame de la Paix n'est pas épargnée. On y retrouve plusieurs espèces, telles que l'Ajonc d'Europe, la vigne marronne ou le Fuchsia à grandes fleurs.



Une espèce invasive, ou espèce exotique envahissante (EEE), est une espèce introduite par l'homme volontairement ou non sur un territoire où elle n'est pas naturellement présente. Elle tend à s'acclimater rapidement à son nouvel environnement au détriment des espèces initialement présentes, pouvant ainsi entraîner l'extinction d'autres espèces.



Une espèce indigène est une espèce présente sur l'île avant l'arrivée de l'homme, la colonisant par ses propres moyens. À La Réunion, leurs graines ont été majoritairement transportées par les cyclones, les courants marins et les oiseaux. Certaines espèces indigènes se sont adaptées aux conditions climatiques et insulaires de La Réunion, et on ne les retrouve nulle part ailleurs : elles sont devenues des espèces endémiques.



Se développant vite et couvrant de grands espaces, elles bloquent la lumière et empêchent le développement des jeunes plantes indigènes. Seules des actions de lutte coordonnées permettent de limiter la propagation des EEE, telles que leur arrachage, puis la plantation d'espèces indigènes, ceci couplé à la surveillance et au suivi des espèces.

Dans la forêt de Notre-Dame de la Paix, des chantiers de lutte sont régulièrement organisés sur des zones ciblées. Des espèces indigènes ont aussi été replantées.

### Sources :

Sentier botanique de Notre-Dame de la Paix - itinéraire de découverte d'une forêt de bois de couleurs des Hauts - Carnet Nature. ONF, 2009.  
Plantes natives de La Réunion - tome 1. Balaviknesh Nilamegame & Alexis Gorissen, 2023.

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet LEADER : "Programme d'actions Sentié FAH'ÂME", marque déposée par le GAL Grand Sud.



Cette opération est co-financée par l'Union Européenne et par l'État dans le cadre du Programme de Développement Rural de La Réunion - FEADER/LEADER 2014-2020